SNUipp FSU 93

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Syndicat National des Instituteurs Professeurs des écoles - PEGC

Supplément n°6 du 13 février 2019 au Bulletin n°646 - ISSN : 1250-3509

Le SNUipp-FSU 93 organise un stage d'une journée à destination des enseignant-es en

début de carrière EFS, T1, T2, T3

ATTENTION AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT

Mardi 26 mars 2019

de 8 h 45 à 16 h 30

Bourse départementale du Travail

1, place de la Libération Bobigny (Salle Henri Oreste)

(GPS : Indiquez «rue des Bons Enfants Bobigny»)

Inscrivez-vous IMPÉRATIVEMENT

avant le 26 février 2019

➔ **auprès de l'IEN :**
Modèle d'autorisation d'absence en p.2

➔ **auprès du SNUipp-FSU 93 :**
- **Confirmez-nous votre participation.**
- **Indiquez-nous si vous prenez le repas sur place (8 euros syndiqué-es 10 euros non-syndiqué-es).**

mail : snu93@snuipp.fr

Programme de la journée

A partir de 8 h 45 accueil autour d'un café...

Matin :

«Enseignant-concepteur»… comment faire ?

Des militant-es pédagogiques du GFEN (avec Jacques Bernardin, président du Groupe Français d'Education Nouvelle) viendront présenter leurs démarches et proposer des ateliers (dominante maternelle et dominante élémentaire).

Après-midi :

Les enseignant-es : fonctionnaires et salarié-es
Faisons vivre nos droits !

- Les élu-es à la CAPD présenteront «tout ce qu'il faut savoir» sur la carrière, les promotions, les mouvements…
- Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU, présentera l'histoire et les spécificités des statuts de la Fonction publique : indépendance et responsabilité, un fonctionnaire, ça ne fait pas que «fonctionner» !

Sommaire : p.1 : Stage de formation syndicale du 26 mars 2019
p.2 : Comment s'inscrire au stage ; Modèle d'autorisation d'absence ; Qu'est-ce que le GFEN ?

SNUipp FSU 93

Comment s'inscrire au stage ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an (vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages). Ils donnent droit à autorisation d'absence **sans retrait de salaire.**

Modalités d'inscription :

Adressez votre demande d'autorisation d'absence à votre IEN, par mail (mail professionnel) ou par courrier **un mois au moins avant la date du stage**, soit **avant le 26 février 2019.**

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

Participer à un stage fait partie du droit syndical. Il est très important, notamment dans le contexte actuel, que les collègues continuent à s'emparer de leurs droits !

Si vous souhaitez participer, faites parvenir **la demande** ci-dessous **à votre IEN** un **mois avant la date du stage**, soit le **26 février** dernier délai.

Si l'IEN n'a pas répondu 15 jours avant la date du stage, l'absence est considérée comme acceptée. Si l'IEN refuse l'autorisation d'absence, contactez-nous.

Modèle d'autorisation d'absence

NOM..... Prénom.....
Grade et Fonction.....
Ecole.....

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
S/C de l'Inspecteur de l'Education Nationale
de la circonscription de.....

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 26 mars 2019 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse Départementale du Travail de Bobigny.

Il est organisé par la section départementale du SNUipp-FSU 93, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A.....Le.....

Signature

***Confirmez-nous votre participation et n'oubliez pas de nous mentionner si vous prenez un repas** (8 euros pour les syndiqué-es ; 10 euros pour les non syndiqué-es).* **Mail : snu93@snuipp.fr**

Qu'est-ce que le GFEN ?

Le Groupe Français d'Education Nouvelle est un mouvement de recherche et de formation en éducation, association Loi 1901 agréée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tous capables, tous créateurs !

«Un regard qui ne cherche en l'enfant qu'un devenir instaure une dynamique de rencontre.»

Henri Wallon

parce que

- l'apprentissage n'est pas affaire de recettes mais de stratégies… **le GFEN propose des outils constitués le plus souvent en démarches ;**
- le savoir ne se transmet pas mais se construit… **le GFEN propose des situations de construction de savoir ;**
- l'acte d'apprendre est un acte singulier, individuel… **le GFEN parle d'auto-construction ;**
- on apprend seul mais avec les autres … **le GFEN parle d'auto-socio-construction des savoirs.**

Directrice de la publication : R.SCHNEIDER - N° C.P. : 0620 S 07500 - Prix du N° : 2€ - Imprimerie Spéciale du SNUipp-FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - http://93.snuipp.fr. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU.